



D3102-Direction des finances-Exécution comptable

DELIBERATION N° D.2024.09.80 du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Admission en non-valeur et créances éteintes du budget principal de la ville de Versailles. Exercice budgétaire 2024.

Date de la convocation : 19 septembre 2024
Date d'affichage : 27 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER.
M. Jean-Yves PERIER (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Stéphanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Florence MELLOR).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5 et R.1617-24,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes,

Vu les états arrêtés par Mme la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles, en date du 24 juin 2024;

Vu le budget principal 2024 de la ville de Versailles et les imputations suivantes des charges sur les crédits inscrits au chapitre 930 « services généraux des administrations publiques locales » ; article 020 « administration générale » ; respectivement sur la nature 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes ».

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par la Comptable publique du Service de Gestion Comptable en charge de celui-ci.

Ainsi, comme chaque année, la Comptable publique a transmis à la ville de Versailles, deux listes de

créances irrécouvrables pour admission par voie de délibération.

- La première liste concerne l'**admission en non-valeur** de titres de recettes pour un montant global de **16 402,86 €**.

L'opération d'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable. Il est à noter toutefois que le recouvrement des sommes pourra être repris, à tout moment, dès que la situation des débiteurs le justifiera.

Les raisons qui expliquent l'abandon de ces recettes sont diverses :

- 1) les débiteurs sont devenus introuvables, les recherches engagées sont restées vaines ;
- 2) les débiteurs sont insolvable, les poursuites sont sans effet, il n'y a pas de biens à saisir ou les saisies éventuelles seraient négligeables, les sommes à recouvrer étant trop faibles ;
- 3) le débiteur a cessé son activité ;
- 4) l'entreprise concernée est en liquidation judiciaire ou en situation de clôture pour insuffisance d'actif.

Elles sont réparties de la manière suivante :

- au titre de l'année 2018 :	40,78 €
- au titre de l'année 2019 :	243,70 €
- au titre de l'année 2020 :	21,20 €
- au titre de l'année 2021 :	812,76 €
- au titre de l'année 2022 :	8 340,57 €
- au titre de l'année 2023 :	6 943,85 €

- La seconde liste concerne les **créances éteintes**. Il s'agit de créances qui restent valides juridiquement mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive, qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Dans le cas de Versailles, les créances présentées concernent des procédures de surendettement et de liquidations judiciaires pour un montant de **9 037,59 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1)d'admettre en non-valeur, dans le budget 2024 de la ville de Versailles, la somme de 16 402,86 € selon l'état transmis par la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles et arrêté à la date du 24 juin 2024 ;
- 2)d'admettre en créances éteintes, dans le budget 2024 de la ville de Versailles, la somme de 9 037,59 € selon l'état transmis par la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles et arrêté à la date du 24 juin 2024 ;

Le détail des écritures budgétaires concernées est retranscrit dans les deux tableaux ci-dessous :

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024										
Chapitre	Service	Natures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total service	Total chapitre
911	F5110	DPI - ACTIF IMMOBILIERS					227,86		227,86	227,86
920	B1210	PAIE - CARRIERE-SANTE					581,96		581,96	3 702,07
	F5110	DPI - ACTIF IMMOBILIERS					3 120,11		3 120,11	
922	E4700	RESTAURATION SCOLAIRE		150,60					150,60	2 360,45
	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE				530,40	1 679,45		2 209,85	
924	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE		62,54		0,84	49,44		112,82	223,65
	E4810	MAISON DE QUARTIER CHANTIERS					55,86		55,86	
	E4860	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS					23,92		23,92	
	E4870	MAISON QUARTIER ST LOUIS					31,05		31,05	
926	E4120	REDEVANCE A CARACTERE SOCIAL				107,35			107,35	430,18
	E4810	MAISON DE QUARTIER CHANTIERS					24,50		24,50	
	E4830	MAISON DE QUARTIER NOTRE DAME					24,50		24,50	
	E4840	MAISON QUARTIER DES PETITS BOIS					30,63		30,63	
	E4860	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS					54,68		54,68	
	E4870	MAISON QUARTIER ST LOUIS					164,02		164,02	
	E4880	MAISON QUARTIER VAUBAN					24,50		24,50	
928	D3102	EXECUTION COMPTABLE (redevance stationnement SPBR)				21,60	216,00		237,60	2 026,42
	D3420	DROITS DE STATIONNEMENT	40,78	30,56	21,20	17,03	592,80		702,37	
	D3650	DROITS DE VOIRIE - TERRASSES				65,54	574,91		640,45	
	F5530	PROPRETE URBAINE -DECHETS SAUVAGES				70,00	376,00		446,00	
929	D3650	DROITS DE PLACE					488,38		488,38	488,38
930	F5700	RESTAURATION						22,05	22,05	22,05
932	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE						515,25	515,25	515,25
933	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE						194,34	194,34	425,25
	E4810	MAISON DE QUARTIER CHANTIERS						24,50	24,50	
	E4820	MAISON DE QUARTIER CLAGNY						24,50	24,50	
	E4840	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS						113,43	113,43	
	E4850	MAISON DE QUARTIER PORCHEFONTAINE						22,96	22,96	
	E4870	MAISON QUARTIER ST LOUIS						45,52	45,52	
935	F5110	DPI - ACTIF IMMOBILIERS						115,05	115,05	115,05
936	D3650	DROITS DE VOIRIE - TERRASSES						640,19	640,19	640,19
937	F5530	PROPRETE URBAINE -DECHETS SAUVAGES						1 675,60	1 675,60	1 675,60
938	D3102	EXECUTION COMPTABLE						66,90	66,90	3 550,46
	D3420	POLICE MUNICIPALE						408,06	408,06	
	D3650	DROITS DE VOIRIE - TERRASSES						3 075,50	3 075,50	
TOTAUX PAR ANNEE			40,78	243,70	21,20	812,76	8 340,57	6 943,85	16 402,86	
TOTAL CHAPITRES										16 402,86

CREANCES ETEINTES 2024										
Chapitre	Services	Natures	Exercices						Total service	Total chapitre
			2019	2020	2021	2022	2023	2024		
921	B1210	PAIE CARRIERE SANTE				347,87			347,87	347,87
922	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE				669,70			669,70	669,70
924	E4710	ACCUEILS PERISCOLAIRES				893,11			893,11	893,11
928	D3420	POLICE MUNICIPALE				396,00			396,00	6 152,34
	D3610	REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	160,20						160,20	
	D3650	COMMERCE ET TOURISME		29,75	187,20	215,00			431,95	
	F5320	REGLEMENTATION-INFORMATION	128,09	486,60	4 112,10				4 726,79	
	F5530	PROPRETE	70,00		367,40				437,40	
929	D3650	COMMERCE ET TOURISME				20,00			20,00	20,00
932	E4710	ACCUEILS PERISCOLAIRES					314,54		314,54	314,54
933	E4710	ACCUEILS PERISCOLAIRES					536,75		536,75	640,03
	E4820	MAISON DE QUARTIER CLAGNY					12,70		12,70	
	E4860	MAISON DE QUARTIER DES PRES AUX BOIS					64,25	15,18	79,43	
	E4880	MAISON DE QUARTIER VAUBAN					4,46	6,69	11,15	
TOTALS PAR EXERCICE			358,29	516,35	4 666,70	2 541,68	932,70	21,87	9 037,59	
TOTAL CHAPITRES										9 037,59

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 49 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.